



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

**Ouvrier de construction
résidentielle autochtone**

296A

1998

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail
Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe
Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Phase 2 : Apprentissage

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Anishnaabek Ezhgejik Kinoomaagewin Ezhgaabwimgak.....	1
Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :.....	2
Ressources propres au métier.....	3
Ressources et liens spécifiques au métier.....	3
Méthodologie - Élaboration des normes	3
Introduction au registre	4
Rôles et responsabilités des apprentis	6
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	7
Santé et sécurité.....	8
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	12
Champ d'exercice	12
Directives du programme	12
Exigences du programme	13
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire	13
Résumé de Compétences pour réussir.....	13
Norme de rendement	14
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	15
Avis de collecte de renseignements personnels.....	18
Liste de formateurs.....	19
4180 Utiliser Des Pratiques Et Des Techniques De Travail Sécuritaire.....	20
4181 Organiser Un Chantier Et Effectuer Des Excavations.....	24
4182 Construire Des Fondations	26
4183 Ébaucher une Charpente.....	32
4184 Construire Une Toiture	34
4185 Ébaucher Des Installations Et Des Câblages Électriques.....	39
4186 Ébaucher Des Travaux De Plomberie Et De Drainage	41
4187 Couler Un Sous-Sol	43
4188 Installer Un Parement Extérieur Et Des Sous-Faces	46
4189 Installer Des Cheminées Préfabriquées	49
4190 Compléter Une Finition Intérieure	52
4191 Compléter Des Installations Électriques	57
4192 Installer Des Armoires De Cuisine	58
4193 Installer un plancher	61
4194 Aménager Un Site	63

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4195	Construire Des Escaliers	64
4196	Gérer Un Projet De Construction	66
	Définitions	70
	Apprenti(e)	70
	Prêt(e) à passer l'examen?	73
	Directives pour consigner un changement de parrain	74
	Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1	75
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2	76
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3	77
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4	78
	Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage	79
	Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage	80
	Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)	81
	Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	82
	Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)	i-vii

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\) LOPMS](#).

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 1998 (V100)

Anishnaabek Ezhgejik Kinoomaagewin Ezhgaabwimgak

Paneh go Anishnaabek, Ontario enjbaajik g'bi gmaamoozwimi, g'bi mino gnoowaabdimi weweni wii mino wiidookdadying, wii wiingesying ge ezhi nakiiying.

Kendmoowin miinwa nakiiwin naasaap zhigaabwimgad dbishko wiingeswin. Kina maamwi gimaak gii wiidookdaadwad, Anishnaabek ezhgijik gii maajiish-kaachgaadeg maanpii Mnido mnising. Gchi gimaanaang ge wiidookaagewag, naadmaagewag maanda wii mnoo maajiishkaamgag.

Ouvrier de Construction Résidentielle autochtone Dédicace des Normes de Formation

Depuis longtemps, les Autochtones de l'Ontario partagent leurs traditions avec le reste de la population : un solide héritage culturel, un sens de la communauté et la fierté de leur travail.

L'apprentissage et l'exécution font autant partie de la vie que la satisfaction du travail bien fait. Le cahier *Ouvrier de construction résidentielle autochtone* a été créé pour répondre aux besoins en formation qui ont été identifiés par les *United Council Chiefs of Manitoulin*. Le ministère de la Formation professionnelle désire exprimer sa reconnaissance au conseil pour sa contribution à l'élaboration des normes.

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour l'ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Pour les projets s'appliquant aux métiers de la construction, un constructeur est également identifié

Dans tous les projets, le constructeur est soit le propriétaire, soit une personne embauchée par le propriétaire.

L'objectif de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* est de confier à une seule personne l'autorité générale en matière de santé et de sécurité dans le cadre d'un projet. Cette personne est le constructeur du projet.

Le constructeur est la partie qui exerce le plus grand contrôle sur les aspects de santé et de sécurité de l'ensemble du projet; il est responsable en dernier ressort de la santé et de la sécurité de tous les travailleurs et apprentis. Le constructeur doit veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la loi et ses règlements.

Les tâches du constructeur sont les suivantes :

- Veiller à l'application des mesures et des procédures prévues par la Loi et ses règlements;
- Veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la Loi et ses règlements;
- Assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des apprentis dans le cadre du projet.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier d'ouvrier de construction résidentielle autochtone est décrit à l'article 95 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

95. Le champ d'exercice du métier d'ouvrier de construction résidentielle autochtone consiste notamment à travailler à tous les aspects de la construction d'une maison dans une réserve de Première Nation.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 95 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 4000 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 480 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nombre total d'heures de formation

4480 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Les règlements en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, classifient chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier d'ouvrier de construction résidentielle autochtone doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

4180 Utiliser Des Pratiques Et Des Techniques De Travail Sécuritaire

Objectif Général De Rendement

Démontrer des méthodes et des techniques de travail sécuritaires sur le lieu de travail en identifiant les dangers pour la santé et la sécurité; en portant, ajustant et entretenant un équipement de protection; en utilisant un matériel de secours en cas d'incendie; en faisant preuve d'ordre; en utilisant et entretenant des outils et in matériel; en prévenant les risques d'incendie; en manipulant et entreposant des matières dangereuse en toute sécurité; en signalant les blessures; en rédigeant des rapports de sécurité et d'accident; et en administrant des premiers soins conformément à la Loi dur la santé et la sécurité au travail et aux autres réglementes gouvernementaux en vigueur.

Compétences

4180.01 Identifier les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail afin de minimiser les blessures et les dommages éventuellement causes au matériel, aux outils et a l'environnement, de prendre les mesures correctives définies par les lois gouvernementales ou les politiques de l'entreprise, et de signaler les dangers.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4180.02 Porter, ajuster et entretenir un équipement de protection pour les yeux, les oreilles, les mains et les pieds afin de porter des vêtements bien ajuster et assurant une protection optimale pour le travail à effectuer.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4180.03 Utiliser un matériel de secours en cas d'incendie, comme des extincteurs, des respirateurs, des civières et des couvertures ignifuges, pour éteindre les feux et administrer les premiers soins de manière sécuritaire et efficace, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4180.04 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail en nettoyant les flaques d'huile, en gardant la zone de travail propre et non encombrée, et en rangeant les outils et le matériel, afin de minimiser les risques d'accident et de blessure, et d'assurer la disponibilité des outils et du matériel pour le prochain travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4180.05 Utiliser et entretenir des outils et de matériel de manière sécuritaire afin de prévenir les blessures et les dommages, et de garder les outils et le matériel propres et en bon état.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4180.06 Prévenir les risques d'incendie en gardant la zone de travail propre, en identifiant et en éliminant les sources potentielles d'incendie, et en manipulant avec soin les matières corrosives, explosives et/ou inflammables, afin d'éliminer les situations et les méthodes de travail dangereuses.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4180.07 Manipuler et entreposer des matières dangereuses à l'aide d'appareils de manutention et d'entreposage spéciaux, et en portant les vêtements de protection requis, afin d'éviter les blessures et de ne pas contaminer l'environnement, conformément aux lois provinciales et fédérales.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4180.08 Signaler sans tarder les blessures au superviseur ou au chef d'équipe, en s'assurant que des soins soient administrés au blessé, que les renseignements pertinents soient consignés et que de tels accidents ne se reproduisent plus.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4180.09 Rédiger des rapports de sécurité et d'accident en se référant aux lois provinciales et fédérales, afin de compléter avec précision les formulaires d'assurance, les documents légaux et les déclarations à soumettre à la Commission des accidents du travail, et à respecter les échéances.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4180.10 Administrer des premiers soins pour traiter les malaises soudains, les brûlures, les coupures, les écorchures, les entorses, les inhalations de produits chimiques et toute contamination des yeux, afin de stabiliser l'état de la victime en vue de son transfert à un centre médical approprié.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4181 Organiser Un Chantier Et Effectuer Des Excavations

Objectif Général De Rendement

Organiser un chantier et effectuer des excavations en élaborant un plan parcellaire; en piquetant un site d'excavation; en surveillant un site d'excavation; en prélevant un échantillon de sol et en remblayant un site d'excavation, conformément au bleu et aux exigences du *Code du bâtiment de l'Ontario (CBO)*, de la *Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)*, du *Code de construction d'habitations indiennes (CCHI)*, de *Santé et Bien-être social Canada (SBSC)* et du client.

Compétences

4181.01 Élaborer un plan parcellaire en déterminant le périmètre de la propriété, en orientation l'habitation sur la parcelle de terrain, en prévoyant une escape pour l'allée, l'adduction d'eau et les raccordements secondaires d'égout des lits de pose, conformément aux normes du CBO, de la SCHL, du CCHI et de SBSC.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4181.02 Piqueter un site d'excavation en plantant des piquets dans le sol et en utilisant les mesures du plan parcellaire, afin que la disposition soit précise et réponse aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4181.03 Surveiller un site d'excavation afin de s'assurer que les pentes soient précises et que l'excavation se fasse de niveau, conformément au plan d'élévation du bleu.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4181.04 Prélever un échantillon de sol afin de s'assurer que sol soit assez dense pour permettre le déplacement du poids de l'habitation sous le niveau de la végétation, et que la charpente repose au-dessus des nappes phréatiques.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4181.05 Remblayer un site d'excavation en placent un remblai a un niveau plus élevé, en nivellant et compactant à l'aide d'appareils mécaniques, et en excavant aux profondeurs requises par le CBO, la SCHL, et le CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182 Construire Des Fondations

Objectif Général De Rendement

Construire des fondations en fabriquant des coffrages a semelle; en installant des coffrages de niveau; en calculant un volume de béton; en disposant des barres d'armature dans des coffrages; en coulant du béton dans des coffrages; en vérifiant du béton; en retirant des coffrages; en construisant des murs de maçonnerie; en appliquant un crépi et une imperméabilisation a l'humidité; en installant des boulons d'ancrage et un drain de semelle; en fixant des lisses; en posant une poutre centrale; en installant des solives et un revêtement de plancher; et en remblayant un site, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client, ainsi qu'aux plans d'étage et de fondation.

Compétences

4182.01 Fabriquer des coffrages a semelle en coupant du bois de construction a l'aide d'outils à main, notamment des scies, conformément au plan de fondation et aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, selon la nature du sol et les principes de conservation du bois de construction.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4182.02 Installer des coffrages de niveau à l'aide de théodolites, afin de s'assurer que les semelles soient de niveau en tous autour du périmètre de construction et que les assises intérieurs et extérieures soient précise, conformément au plan de fondation.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4182.03 **Calculer le volume de béton** à l'aide de formules mathématiques, afin de minimiser les pertes et de disposer avec précision des puits de soutien pour les poutres intérieures, conformément au plan de fondation.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.04 **Disposer des barres d'armature dans les coffrages** afin que les semelles restent en place sans bouger, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.05 **Couler du béton dans les coffrages** en s'assurant que les barres d'armature restent en place, que le béton soit de niveau avec le haut des coffrages, en installant au besoin des rainures de clavette, et que béton corresponde aux valeurs (en lb/po²) du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4182.06 **Vérifier du béton afin de contrôler la présence de défauts**, notamment les fissures dues à la chaleur, l'écaillage et l'accumulation de glace, afin le béton présente une couleur uniforme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.07 **Retirer des coffrages à l'aide d'outils à main**, notamment des pinces à démolir, des marteaux, des pics et des pelles, afin de minimiser les pertes et les dommages au matériel et au béton.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.08 **Construire des murs de maçonnerie** à l'aide de mortier et de parpaings, afin de s'assurer que les murs de fondation soient de niveau, que la construction demeure d'équerre et d'aplomb, et que les engravures de poutre et les ouvertures de fenêtre soient correctement disposées, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.09 Appliquer un crépi et une imperméabilisation a l'humidité sur les murs de fondation a l'aide d'outils à main, notamment des truelles, des pelles, des rouleaux et des badigeons, afin d'empêcher toute pénétration d'humidité à l'intérieur des murs en parpaings, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.10 Installer des boulons d'ancrage à l'aide d'un mélange de ciment, en vérifiant leur espacement, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.11 Installer un drain de semelle à l'aide de pics et de pelles, afin d'assurer une disposition uniforme du drain, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, en recouvrant le drain agricole de granulat de pierre de calibre adéquat.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.12 Fixer des lisses en haut du mur en parpaings à l'aide de bois de construction et des matériaux requis, notamment des joints d'étanchéité, afin de s'assurer que tous les boulons d'ancrage soient solidement maintenus par des écrous et des rondelles métalliques appropriées, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.13 Poser une porte centrale a l'aide de bois de construction de dimensions et de classe appropriées, afin que les recouvrements de joint correspondent à l'emplacement des puits, at installer des vérins télescopiques à l'aide de scies, de marteaux et de clous, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.14 Installer des solives à l'aide de bois de construction et d'outils à main, notamment des scies, des égoïnes, des marteaux, des clous et des masses, en s'assurant que leur disposition corresponde au plan d'étage principal, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4182.15 **Installer un revêtement de plancher** à l'aide d'outils à main, notamment des scies, des égoïnes, des marteaux, des clous et des masses, en s'assurant que sa disposition corresponde au plan d'étage et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4182.16 **Remblayer un site** s'assurant de disposer correctement le remblai afin de ne pas endommager les murs de fondations, et en communiquant avec les opérateurs de pelleteuse et de buteur pour assurer la sécurité du lieu de travail, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)*.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4183 Ébaucher une Charpente

Objectif Général De Rendement

Ébaucher une charpente en posant des plaques murales; en équerre des murs; en installant des contreventements; en montant des panneaux muraux et en les fixant au sous-plancher; et en fixant une seconde sablière à l'intérieur, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4183.01 Poser des plaques murales à l'aide de matériaux de construction et d'outils à main, notamment des rubans à mesurer, une équerre de charpentier, des scies et des égoïnes, afin d'assurer une disposition précise des portes et des fenêtres, conformément au plan d'étage, aux dessins d'élévation extérieure et aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI pour les murs intérieurs et extérieurs.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4183.02 Équerrer des murs à l'aide d'un ruban à mesurer afin s'assurer que les mesures soient uniformes et que murs montes soient d'aplomb, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4183.03 Installer des contreventements en diagonale ou poser un revêtement extérieur à l'aide d'outils à main, notamment des scies, des égoïnes, un marteau, des clous et un cordeau, afin d'empêcher que le vent ne déplace la charpente, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4183.04 Monter des panneaux muraux et les fixer au sous-plancher en soulevant et montant les panneaux pour former des murs intérieurs et extérieurs, conformément aux spécifications du plan d'étage et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4183.05 Fixer une seconde sablière aux murs intérieurs en assurant un raccordement précis des panneaux et un mur intérieur et extérieur, conformément aux spécifications du plan d'étage et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184 Construire Une Toiture

Objectif Général De Rendement

Construire une toiture en fabriquant un gabarit; en combinant une forme et une pente de toiture; en coupant et assemblant des matériaux; en posant des sablières; en soulevant des fermes de toit jusqu'au sommet de structures murales; en installant un contreventement temporaire de toiture au sommet d'éléments de ferme; en installant des fausses bordures de toit; en posant un revêtement extérieure et un revêtement de toiture; en couvrant un toit de bardeaux et en installant des évents et des solins; en déterminant l'emplacement d'un accès et des portes extérieures et des fenêtres, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client, ainsi qu'au plan d'aménagement de la toiture et aux recommandations du fabricant.

Compétences

4184.01 Fabriquer un gabarit en fonction d'une largeur de bâtiment et d'une pente de toit à l'aide de bois de construction et d'outils à main, notamment un marteau et une scie, en s'assurant que la surface du gabarit soit de niveau, conformément au plan de construction.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4184.02 Combiner une forme et une pente de toiture en fonction d'une largeur de bâtiment, afin d'établir une liste des matériaux de construction (dimensions, classes) et placer des armatures intérieures dans des éléments de ferme, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184.03 Couper et assembler des matériaux en fonction d'une forme de ferme à l'aide de scies, de clous et de marteaux, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, et en assurant une forme uniforme.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184.04 Poser des sablières en fonction d'un espacement de ferme à l'aide d'un ruban à mesurer, afin que le contreplaqué, s'ajuste correctement sur le toit, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, ainsi qu'au plan d'aménagement de la toiture.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4184.05 Soulever des fermes de toit jusqu'au sommet de structures murales et les clouer en place selon un plan d'aménagement de la toiture, à l'aide de marteaux et de clous, en s'assurant que les fermes soient d'aplomb, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184.06 Installer un contreventement temporaire de toiture au sommet d'éléments de ferme afin d'éviter toute oscillation au vent et permettre un espacement uniforme du contreplaqué, à l'aide de matériaux d'installation et de construction, notamment un marteau et des clous, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184.07 Installer des fausses bordures de toit afin de permettre la pose éventuelle d'un gouttier pendante et d'une sous-face, à l'aide de matériaux de construction, en s'assurant que les bordures soient de niveau avec le sommet des fermes et correctement appliquées, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4184.08 Poser un revêtement extérieur sur des extrémités de câble à l'aide d'un marteau, de clous et d'une scie, en assurant un bon ajustement pour éviter tout dommage dû à l'humidité, et en installant et utilisant des matériaux de construction et des protecteurs d'extrémité de câble, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184.09 Poser un revêtement de toiture en assurant un alignement précis par rapport aux bordures et un espacement adéquat sur les éléments de ferme, à l'aide d'un marteau, de clous et d'une scie, conformément temporaire de toiture à mesure que le revêtement est appliqué.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184.10 Couvrir un toit de bardeaux et installer des événements et des solins à l'aide d'un marteau, de clous et d'outils spéciaux, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, ainsi qu'aux recommandations du fabricant de bardeaux et aux profils extérieurs.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184.11 Déterminer l'emplacement d'un accès d'entretoit et en poser la charpente à l'aide de bois de construction, d'un marteau et d'une scie, conformément aux spécifications du plan de construction.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184.12 Installer des systèmes de ventilation d'entretoit à l'aide d'outils à main, afin d'éliminer toute accumulation de chaleur, conformément aux recommandations du fabricant de bardeaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4184.13 Installer des portes extérieures et des fenêtres à l'aide d'outils à main, afin d'assurer un ajustement totalement étanche à l'air, conformément aux exigences de conception.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4185 Ébaucher Des Installations Et Des Câblages Électriques

Objectif Général De Rendement

Ébaucher des installations électriques en perçant des trous dans des montants; en disposant et clouant des boîtes à prises pour des fiches, des interrupteurs et des dispositifs d'éclairage; en tirant des fils à travers des solives jusqu'aux boîtes; en s'assurant que les boîtes répondent aux exigences d'étanchéité; en calfeutrant autour des fils dépassant dans l'entretoit; et en installant des câblage pour des systèmes de chauffage électriques, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario (Code canadien de l'électricité), aux exigences du concepteur et aux spécifications du client.

Compétences

4185.01 Disposer et clouer des boîtes à prises pour des fiches, des interrupteurs et des dispositifs d'éclairage, à l'aide d'un marteau, de clous et de vis, en plaçant les boîtes conformément au plan d'aménagement des installations électriques et aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4185.02 Percer des trous dans des montants à l'aide d'une perceuse électrique et de mèches à bois, en localisant les trous conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

- 4185.03 Tirer des fils à travers des solives** jusqu'au boîtes et les raccorder a celles-ci à l'aide de connecteurs, conformément au plan d'aménagement des installations électriques et aux spécifications, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4185.04 S'assurer que les boîtes répondent aux exigences d'étanchéité** du concepteur de l'habitation, et qu'elles soient disposées conformément aux exigences du client et aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4185.05 Calfeutrer autour des fils dépassant dans l'entretoit** à l'aide s'un pistolet à calfeutrer et d'une pâte de calfeutrage appropriée fin d'éviter toute infiltration d'air, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4185.06 **Installer un câblage pour un système de chauffage électrique** à l'aide d'outils à main et à moteur, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario et du concepteur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4186 **Ébaucher Des Travaux De Plomberie Et De Drainage**

Objectif Général De Rendement

Ébaucher des travaux de plomberie et de drainage en perçant des trous; en coupant et installant des tuyaux et un réseau de distribution d'eau; en calfeutrant et scellant des trous; et en installant des drains de sous-sol, conformément au plan d'aménagement des installations sanitaires, aux spécifications du concepteur et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4186.01 **Percer des trous dans une charpente** à l'aide de mèches en prévoyant le raccordement des conduites de distribution d'eau et de drainage, conformément au plan d'aménagement des installations sanitaires et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4186.02 Couper et installer des tuyaux et un réseau de distribution d'eau à l'aide d'outils à main et à moteur, conformément au plan d'aménagement des installations sanitaires, en raccordant le réseau au système d'égouts, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4186.03 Calfeutrer et sceller des trous à l'aide d'un pistolet à calfeutrer et de calfeutrage approprié, en laissant dépasser les tuyaux dans l'entretait, le sous-sol ou la vie sanitaire, afin d'éviter toute infiltration d'air dans les cavités murales, conformément aux spécifications du concepteur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4186.04 Installer des drains de sous-sol à l'aide d'outils à main, selon le plan d'étage, afin d'assurer une bonne évacuation des eaux, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187 Couler Un Sous-Sol

Objectif Général De Rendement

Couler un sous-sol en plaçant du gravier; en plantant des piquets de nivellement; en posant des pare-vapeurs sur le gravier; en calculant un volume de béton; en déterminant la résistance du béton; en copulant du béton; en lissant du béton; et en effectuant des coupes sous pression dans le plancher, conformément au plan de sous-sol, aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client, ainsi qu'aux spécifications du concepteur

Compétences

4187.01 Placer du gravier à l'aide d'une pelle et d'une brouette au niveau requis pour le compactage du plancher avec un vibreur mécanique, conformément au plan de sous-sol.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4187.02 Planter des piquets de nivellement à l'aide de bois de construction et de théodolites, afin de supporter des règles à araser employées comme méthode de nivellement temporaire, conformément au plan de sous-sol.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4187.03 Poser des pare-vapeurs sur le gravier en faisant chevaucher leur bord, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187.04 Calculer un volume de béton à l'aide de formules mathématiques, afin de minimiser les pertes.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187.05 Déterminer la résistance du béton à l'aide de méthodes de calcul appropriées (en lb/po²), conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4187.06 Couler du béton de niveau à l'aide de règles à araser de planches, de brouettes et de pelles afin d'obtenir un plancher aussi plat que possible, conformément aux spécifications du concepteur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187.07 Lisser du béton à l'aide d'outils à main et à moteur, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4187.08 Effectuer des coupes sous pression dans le plancher selon le plan de sous-sol, à l'aide d'une scie à chaîne à essence et de lames de maçon, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188 Installer Un Parement Extérieur Et Des Sous-Faces

Objectif Général De Rendement

Installer un parement extérieur et des sous-faces en calculant les surfaces (en p12), les coins et les garnitures; en évaluant les besoins en parement, sous-face; en posant du papier de construction sur le revêtement extérieur; en installant des garnitures de poteau d'angle et une bande-amorce; en clouant un parement et en appliquant une garniture de sous-face, des sous-faces et une bordure, conformément aux spécifications du fabricant et du concepteur.

Compétences

4188.01 Calculer la surface (en pi²) des éléments de parement extérieur, afin de minimiser les pertes, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4188.02 Calculer les coins et les garnitures de parement en fonction du nombre de portes et de fenêtres de la charpente, afin de minimiser les pertes, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4188.03 **Évaluer les besoins en sous-faces**, éléments métalliques et bordures en fonction de la surface des gouttière pendantes, afin de minimiser les pertes, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.04 **Calculer les garnitures de sous-face** afin de minimiser les pertes, conformément aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.05 **Poser du papier de construction sur le revêtement extérieur** à l'aide d'outils à main, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI, ainsi qu'aux recommandations du fabricant du parement.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4188.06 **Installer des garnitures de poteau d'angle** à l'aide d'outils à main, conformément aux recommandations du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.07 **Installer et une bande-amorce** à l'aide d'outils à main, notamment un marteau, des clous, des cisailles de ferblantier et des niveaux de menuisier, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.08 **Clouer un parement en place** à l'aide d'outils à main, notamment un marteau, des clous, des cisailles de ferblantier et des niveaux de menuisier, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4188.09 Appliquer une garniture de sous-face, des sous-faces et une bordure, à l'aide d'outils à main, notamment un marteau, des clous, des cisailles de ferblantier et une scie à lame métallique, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4189 Installer Des Cheminées Préfabriquées

Objectif Général De Rendement

Installer des cheminées préfabriquées en marquant l'emplacement des cheminées; en découpant des trous dans le plancher ou les murs; en érigeant des socles préfabriqués; en assemblant des cheminées; en découpant un trou de cheminées dans le toit ou l'avant-toit; en assemblant des mitres, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI, du code de protection -incendie et du client.

Compétences

4189.01 Marquer l'emplacement s'une cheminée sur le plancher ou les murs, conformément au plan de construction et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4189.02 **Découper des trous dans le plancher ou les murs** à l'aide d'outils à main, notamment d'un marteau, d'une scie et d'un ruban à mesurer, conformément aux recommandations du fabricant de la cheminée, afin que les dimensions du trou correspondent aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI, et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4189.03 **Ériger un socle préfabriqué** à l'aide d'outils à main, notamment un marteau, ne perceuse, des clous, des vis à bois et un tournevis, afin de supporter une cheminée sur le mur extérieur ou le plancher, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, et la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4189.04 **Assembler une cheminée sur un socle de mur ou de plancher**, à l'aide d'outils à main, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4189.05** **Découper un trou de cheminée dans le toit ou l'avant-toit** à l'aide d'outils à main, notamment une scie d'entrée, un pied-de-biche, un couteau universel, un marteau à panne fendue et une hachette, en installant des sections de cheminée supplémentaires et en posant des solins, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 4189.06** **Assembler une mitre en vérifiant les solins, le goudron et les joints** afin de garantir l'installations, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190 Compléter Une Finition Intérieure

Objectif Général De Rendement

Compléter une finition intérieure en isolant des cavités murales extérieures et un entretoit; en appliquant de la fourrure sur les plafonds, des pare-vapeurs, du gyproc sur les plafonds et les murs, du ruban pour mur sec et des couches de finition de plâtre sur le gyproc; en ponçant la couche finale du compose pour mur sec; en appliquant des couches de finition de peinture; en installant des portes intérieures, des portes de placard et des garnitures, des serrures, des passages, des poignées de porte, et des garnitures de fenêtre; en appliquant un fini aux produits de bois; et en posant des rampes d'accès au sous-sol, à l'aide d'outils à main, conformément aux plans de construction, aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

Compétences

4190.01 Isoler des cavités murales extérieures et un entretoit selon des valeurs d'isolation spécifiées par le CBO, la SCHL, le CCHI et les plans de construction, à l'aide d'outils à main, notamment des couteaux universels, des égoïnes et des agrafeuses, en utilisant les valeurs minimales de conception de l'habitation.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4190.02 Appliquer de la fourrure sur les plafonds à l'aide d'outils à main, notamment un marteau, des clous, une égoïne et des scies, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.03 Appliquer des pare-vapeurs à l'aide de couteaux universels et d'agrafeuses, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.04 Appliquer du gyproc dur les plafonds à l'aide d'outils à main, notamment un couteau universel, des égoïnes, des perceuses, un pistolet à vis pour mur sec, un niveau de menuisier et une équerre en T pour mur sec, conformément du CBO, de la SCHL, du CHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.05 Appliquer du gyproc sur les murs à l'aide d'outils à main, notamment un couteau universel, un niveau de menuisier, un pistolet à vis pour mur sec, une perceuse et une équerre en T pour mur sec, conformément au plan de construction, aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.06 Appliquer du ruban pour mur sec sur le gyproc à l'aide d'outils spéciaux, notamment une taloche, une truelle et un couteau pour mur sec, conformément aux exigences du client et aux recommandations du fabricant de gyproc et de produits pour mur sec.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.07 Appliquer des couches de finition de plâtre sur le gyproc à l'aide d'outils à main, notamment une taloche, une truelle et des couteaux pour mur sec, en ponçant entre les couches, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.08 Poncer la couche fiscale du compose pour mur sec en appliquant un mastic superficiel à l'aide de peinture, de rouleaux, de pinceaux, d'outils à bordure et de bacs, conformément aux recommandations du CBO, de la SCHL, du CCHI et du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.09 Appliquer des couches de finition de peinture à l'aide de peinture, de rouleaux, de pinceaux et d'outils à bordure, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.10 Installer des portes intérieures, des portes de placard et des garnitures, à l'aide d'outils à main, notamment des marteaux, des perceuses, des tournevis, des niveaux de menuisier, des cales et des ciseaux a bois, en s'assurant que l'ajustement des portes corresponde aux exigences du client, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et de code de protection-incendie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.11 Installer des serrures, des passages et des poignées de porte à l'aide d'outils à main notamment des perceuses, des ciseaux a bois et des tournevis, conformément aux recommandations du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.12 Installer des garnitures de fenêtre, y compris des fermetures et des cadres de fenêtre, à l'aide d'outils à main, notamment des scies, un marteau, des équerres et des chasse-clous, conformément aux recommandations du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.13 Appliquer une fin aux produits de bois, y compris les portes, les fenêtres et les garnitures, à l'aide de pinceaux, de vernis, de papier de verre et de papier-cache, conformément aux recommandations du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4190.14 Poser des rampes d'accès au sous-sol, à l'aide d'outils à main, notamment des scies, des perceuses et des tournevis, conformément au plan de construction et aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4191 Compléter Des Installations Électriques

Objectif Général De Rendement

Compléter des installations électriques en installant des fiches, des interrupteurs, des dispositifs d'éclairage et des systèmes de chauffage électriques; et en vérifiant des circuits, des prises de courant, des interrupteurs et un équipement, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario (code canadien de l'électricité).

Compétences

4191.01 Installer des fiches, des interrupteurs, des dispositifs d'éclairage et des systèmes de chauffage électriques, à l'aide d'outils ma main, notamment des tournevis, des perceuses, des coupe-fils et des pinces à dénuder les fils, conformément aux spécifications d'Hydro-Ontario.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4191.02 Vérifier le fonctionnement des circuits, des prises de courant, des interrupteurs et de l'équipement.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4192 Installer Des Armoires De Cuisine

Objectif Général De Rendement

Installer des armoires de cuisine en fabriquant et installant des dessus de comptoir et d'élément de salle de bains; en coupant des dessus de comptoir; en raccordant et vérifiant des conduites d'eau; en raccordant des conduites d'écoulement des eaux a des drains d'évacuation; en installant une pompe de puisard ou un autre système d'écoulement des eaux; et en finissant le tour des baignoires, conformément au plan des installations sanitaires, aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4192.01 Assembler des armoires de cuisine et des éléments de salle de bains, à l'aide d'outils à main, notamment un niveau de menuisier, des cales, des perceuses, des vis à bois et des égoïnes, conformément au plan de construction et aux recommandations du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4192.02 Installer des dessus de comptoir et d'élément de salle de bain, à l'aide de perceuses, de tournevis et de clés, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4192.03 Couper des dessus de comptoir et installer des éviers à l'aide d'outils, notamment des scies à découper, des perceuses et des scies sauteuses, conformément aux recommandations du fabricant d'éviers et au plan des installations sanitaires (CES TRAVAUX DOIVENT ETRE COMPLÈTE PAR UN PLOMBIER QUALIFIE).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4192.04 Raccorder et vérifier des conduites d'eau à l'aide d'outils de plomberie, notamment des chalumeaux, des clés et de la soudure, conformément au plan des installations sanitaires, aux codes de plomberie et aux recommandations du fabricant (CES TRAVAUX DOIVENT ETRE EFFECTUES PAR UN PLOMBIER QUALIFIE).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4192.05 Raccorder des conduites d'écoulement des eaux a des drains d'évacuation à l'aide d'égoïnes, de clés et de scies sauteuses, conformément au plan des installations sanitaires et aux codes de plomberie (CES TRAVAUX DOIVENT ETRE EFFECTUES PAR UN PLOMBIER QUALIFIE).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4192.06 **Installer une pompe de puisard ou in autre système d'écoulement des eaux**, afin de garder le sous-sol au sec, conformément au plan de construction et aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI (CES TRAVAUX DOIVENT ETRE EFFECTUES PAR UN PLOMBIER QUALIFIÉ).

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4192.07 **Finir le tour des baignoires à l'aide d'outils à main**, notamment des couteaux universels, un niveau de menuisier, une équerre et des perceuses, conformément aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4193 Installer un plancher

Objectif Général De Rendement

Installer des armoires de cuisine en fabriquant et installant des dessus de comptoir et d'élément de salle de bains; en coupant des dessus de comptoir; en raccordant et vérifiant des conduites d'eau; en raccordant des conduites d'écoulement des eaux a des drains d'évacuation; en installant une pompe de puisard ou un autre système d'écoulement des eaux; et en finissant le tour des baignoires, conformément au plan des installations sanitaires, aux recommandations du fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4193.01 Appliquer une assise de feutre sur le sous-plancher à l'aide d'outils à main, notamment une scie, un marteau, du ruban, des équerres et des clous, conformément au plan de construction et aux recommandations du fabricant du revêtements de sol.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4193.02 Appliquer un mastic pour joints sur le plancher à l'aide d'outils à main, notamment des truelles et des couteaux à mastiquer, conformément aux recommandations du fabricant du revêtement de sol.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4193.03 Poncer et niveler le mastic à l'aide d'une ponceuse et de papier de verre, afin d'obtenir un fini lisse, conformément aux recommandations du fabricant de revêtement de sol.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4193.04 Installer une feuille de vinyle et un tapis à l'aide d'outils à main, notamment des couteaux universels, des raclettes et des cordeaux, conformément au plan de construction, aux recommandations du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4193.05 Appliquer de plinthes sur les murs à l'aide de boîtes à onglets, de marteaux, de chasse-clous et de scies à découper, conformément au plan de construction et au plan d'étage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4194 Aménager Un Site

Objectif Général De Rendement

Aménager un site en construisant des marches et des paliers; en installant des éléments préfabriqués; en appliquant des sols finis, des terrages ou des matériaux d'allée, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, su CCHI et du client.

Compétences

4194.01 Construire des marches et des paliers, et installer des éléments préfabriqués, conformément au plan d'aménagement, aux recommandations de fabricant et aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4194.02 Appliquer des sols finis, des terrages ou des matériaux d'allée, conformément au plan d'élévation et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4195 Construire Des Escaliers

Objectif Général De Rendement

Construire des escaliers en calculant des contremarches et des portées; en fabriquant un agencement de limons pour effectuer un essai d'ajustement; en fabriquant de limons supplémentaires en installant des contremarches et des marches sur les limons; et en mettant l'escalier en place, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4195.01 Calculer des contremarches et des portées afin d'établir la forme de l'escalier en fonction du plan d'étage et des dessins techniques en coupe, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

4195.02 Fabriquer un agencement de limons pour effectuer en essai d'ajustement à partir des calculs obtenus, à l'aide de bois de construction approprié et d'outils à main, notamment une scie, une égoïne, des ciseaux et un marteau, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL et du CCHI.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Ouvrier de construction résidentielle autochtone

4195.03 Fabriquer des limons supplémentaires à partir d'un agencement donne pour construire un escalier par découpage contre-marches et des marches, à l'aide d'outils à main, notamment une scie, un marteau, une égoïne et un ciseau, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4195.04 Installer des contremarches et des marches sur les limons à l'aide de marteaux, de clous, de colle et de coins, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4195.05 Mettre l'escalier en place de niveau, le caler et le fixer, à l'aide d'outils à main, notamment un niveau de menuisier, des clous et un marteau, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196 Gérer Un Projet De Construction

Objectif Général De Rendement

Gérer un projet de construction en inspectant un chantier; en élaborant et instaurant un horaire de travail; en évaluant des besoins en matériaux, fournitures et main-d'œuvre; en contrôlant des livraisons de matériaux et de fournitures; en supervisant/surveillant le déroulement des travaux; en promouvant les relations de travail sur le chantier; en consultant les client, les fournisseuse, les architectes et les sous-traitants; et en élaborant/contrôlant des programmes de sécurité sur le lieu de travail, conformément aux plans, aux dessins et aux spécifications de construction, ainsi qu'aux exigences de la LSST, du CBO, de la SCHL, du CCHI et du client.

Compétences

4196.01 Inspecter un chantier de construction afin de déterminer la nature et la portée du projet, et vérifier la présence de danger réels ou potentiels afin de prévoir les problèmes qui pourraient éventuellement survenir pendant la construction

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

4196.02 Élaborer et instaurer un horaire de travail en dressant le tableau des diverses phases de la construction et en tenant compte de certains aspects (calendriers de livraison, main- d'œuvre, fournisseurs, disponibilité du matériel et des matériaux) afin d'achever le(s) projet(s) a temps et sans dépasser le budget prévu, conformément aux dessins et aux spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196.03 Évaluer des besoins en matériaux, fournitures et main-d'œuvre en fonction des plans, des dessins et des spécifications, et d'autres données accessibles, notamment les listes de prix des matériaux et les carnets de commande, afin de comptabiliser les articles de façon à maximiser les ressources disponibles et respecter le budget alloué, conformément aux méthodes standard d'évaluation des coûts.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196.04 Contrôler des livraisons de matériaux et de fournitures en comparant chaque article au carnet de commande afin de respecter le budget alloué et de minimiser le gaspillage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196.05 Superviser/surveiller le déroulement des travaux en interprétant les dessins et les spécifications, afin s'assurer que les échéances soient respectées, que les travaux se déroulent comme prévu et que les matériaux correspondent aux spécifications, conformément aux exigences du CBO, de la SCHL, du CCHI, de SBSC, du code de protection-incendie, du concepteur et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196.06 Rédiger des rapports d'avancement des travaux et d'autres comptes-rendus à des fins d'archivage et/ou de contrôle, notamment les dates de début des travaux, le respect du calendrier, les dépassements de coûts, les modifications apportées au plan à pied-d'œuvre et les défauts de construction.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196.07 Sous-traiter des travaux de construction en établissant des critères de soumission, notamment l'excavation, la cimenterie, le câblage électriques et la plomberie, en attribuant les contrats aux plus bas soumissionnaires.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196.08 Promouvoir les relations de travail sur le chantier en procurant un milieu de travail adéquat et en rencontrant les ouvriers pour régler les plaintes et les griefs, afin de respecter le calendrier des travaux avec le moins d'interruptions possibles.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196.09 Consulter les clients, les fournisseurs, les architectes, les sous-traitants et la main-d'œuvre afin de discuter du projet ou de transmettre des renseignements pertinents.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4196.10 Élaborer/contrôler des programmes de sécurité sur le lieu du travail en interprétant et respectant la législation gouvernementale, notamment la LSST et la SIMDUT.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme

telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. Les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. Les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**.
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-d'apprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario* en appelant sans frais le 1-800-387-5656.
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____ **X** _____
Signature (apprenti(e)) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
4180	Utiliser Des Pratiques Et Des Techniques De Travail Sécuritaire	
4181	Organiser Un Chantier Et Effectuer Des Excavations	
4182	Construire Des Fondations	
4183	Ébaucher une Charpente	
4184	Construire Une Toiture	
4185	Ébaucher Des Installations Et Des Câblages Électriques	
4186	Ébaucher Des Travaux De Plomberie Et De Drainage	
4187	Couler Un Sous-Sol	
4188	Installer Un Parement Extérieur Et Des Sous-Faces	
4189	Installer Des Cheminées Préfabriquées	
4190	Compléter Une Finition Intérieure	
4191	Compléter Des Installations Électriques	
4192	Installer Des Armoires De Cuisine	
4193	Installer Un plancher	
4194	Aménager Un Site	
4195	Construire Des Escaliers	
4196	Gérer Un Projet De Construction	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)

4180.0 Utiliser des Pratiques et des Techniques de Travail Sécuritaire	4180.01 Identifier les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail	4180.02 Porter, ajuster et entretenir un équipement de protection	4180.03 Utiliser un matériel de secours en cas d'incendie	4180.04 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail	4180.05 Utiliser et entretenir des outils et de matériel
	4180.06 Prévenir les risques d'incendie	4180.07 Manipuler et entreposer des matières dangereuses	4180.08 Signaler sans tarder les blessures au superviseur	4180.09 Rédiger des rapports de sécurité et d'accident	4180.10 Administrer des premiers soins
4181.0 Organiser un chantier Et Effectuer Des Excavations	4181.01 Élaborer un plan parcellaire	4181.02 Piqueter un site d'excavation	4181.03 Surveiller un site d'excavation	4181.04 Prélever un échantillon de sol	4181.05 Prélever un échantillon de sol
	4182.01 Fabriquer des coffrages a semelle	4182.02 Installer des coffrages de niveau	4182.03 Installer des coffrages de niveau	4182.04 Disposer des barres d'armature dans les coffrages	4182.05 Couler du béton dans les coffrages
4182.0 Construire Des Fondations	4182.06 Vérifier du béton afin de contrôle la présence de défauts	4182.07 Retirer des coffrages à l'aide d'outils à main	4182.08 Construire des murs de maçonnerie	4182.09 Appliquer un crépi et une imperméabilisation a l'humidité sur les murs de fondation	4182.10 Installer des boulons d'ancrage
	4182.11 Installer un drain de semelle	4182.12 Fixer des lisses en haut du mur en parpaings	4182.13 Poser une porte centrale	4182.14 Installer des solives à l'aide de bois de construction et d'outils à main	4182.15 Installer un revêtement de plancher
	4182.16 Remblayer un site				

Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
 (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

<p align="center">4183.0 Ébaucher une Charpente</p>	<p align="center">4183.01 Poser des plaques murales</p>	<p align="center">4183.02 Équerrer des murs à l'aide d'un ruban à mesurer</p>	<p align="center">4183.03 Installer des contreventements en diagonale ou poser un revêtement extérieur</p>	<p align="center">4183.04 Monter des panneaux muraux et les fixer au sous-plancher</p>	<p align="center">4183.05 Fixer une seconde sablière aux murs intérieurs</p>
<p align="center">4184.0 Construire Une Toiture</p>	<p align="center">4184.01 Fabriquer un gabarit</p>	<p align="center">4184.02 Combiner une forme et une pente de toiture</p>	<p align="center">4184.03 Couper et assembler des matériaux</p>	<p align="center">4184.04 Poser des sablières</p>	<p align="center">4184.5 Soulever des fermes de toit</p>
	<p align="center">4184.06 Installer un contreventement temporaire de toiture</p>	<p align="center">4184.07 Installer des fausses bordures de toit</p>	<p align="center">4184.08 Poser un revêtement extérieur sur des extrémités de câble</p>	<p align="center">4184.09 Poser un revêtement de toiture</p>	<p align="center">4184.10 Couvrir un toit de bardeaux</p>
	<p align="center">4184.11 Déterminer l'emplacement d'un accès d'entretoit et en poser la charpente</p>	<p align="center">4184.12 Installer des systèmes de ventilation d'entretoit</p>	<p align="center">4184.13 Installer des portes extérieures et des fenêtres</p>		

Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

4185.0
Ébaucher une Charpente

4185.01
Disposer et clouer des boites a prises

4185.02
Percer des trous dans des montants

4185.03
Tirer des fils à travers des solives

4185.04
S'assurer que les boites répondent aux exigences d'étanchéité

4185.05
Calfeutrer autour des fils dépassant dans l'entretoit

4185.06
Installer un câblage pour un système de chauffage électrique

4186.0
Construire Une Toiture

4186.01
Percer des trous dans une charpente

4186.02
Couper et installer des tuyaux et un réseau de distribution d'eau

4186.03
Calfeutrer et sceller des trous

4186.04
Installer des drains de sous-sol

4187.0
Couler Un Sous-Sol

4187.01
Placer du gravier

4187.02
Planter des piquets de nivellement

4187.03
Poser des pare-vapeurs sur le gravier

4187.04
Calculer un volume de béton

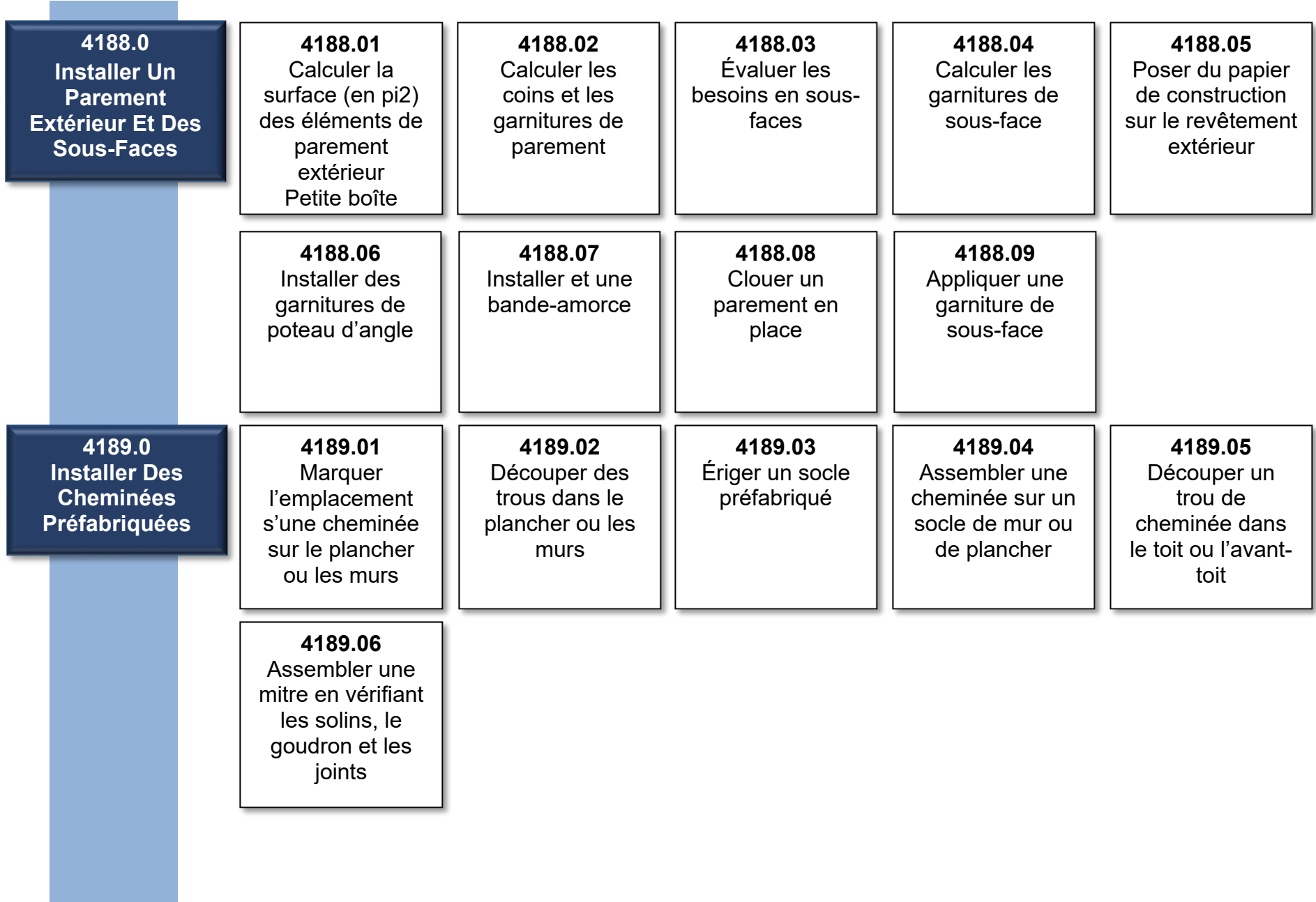
4187.05
Déterminer la résistance du béton

4187.06
Couler du béton de niveau

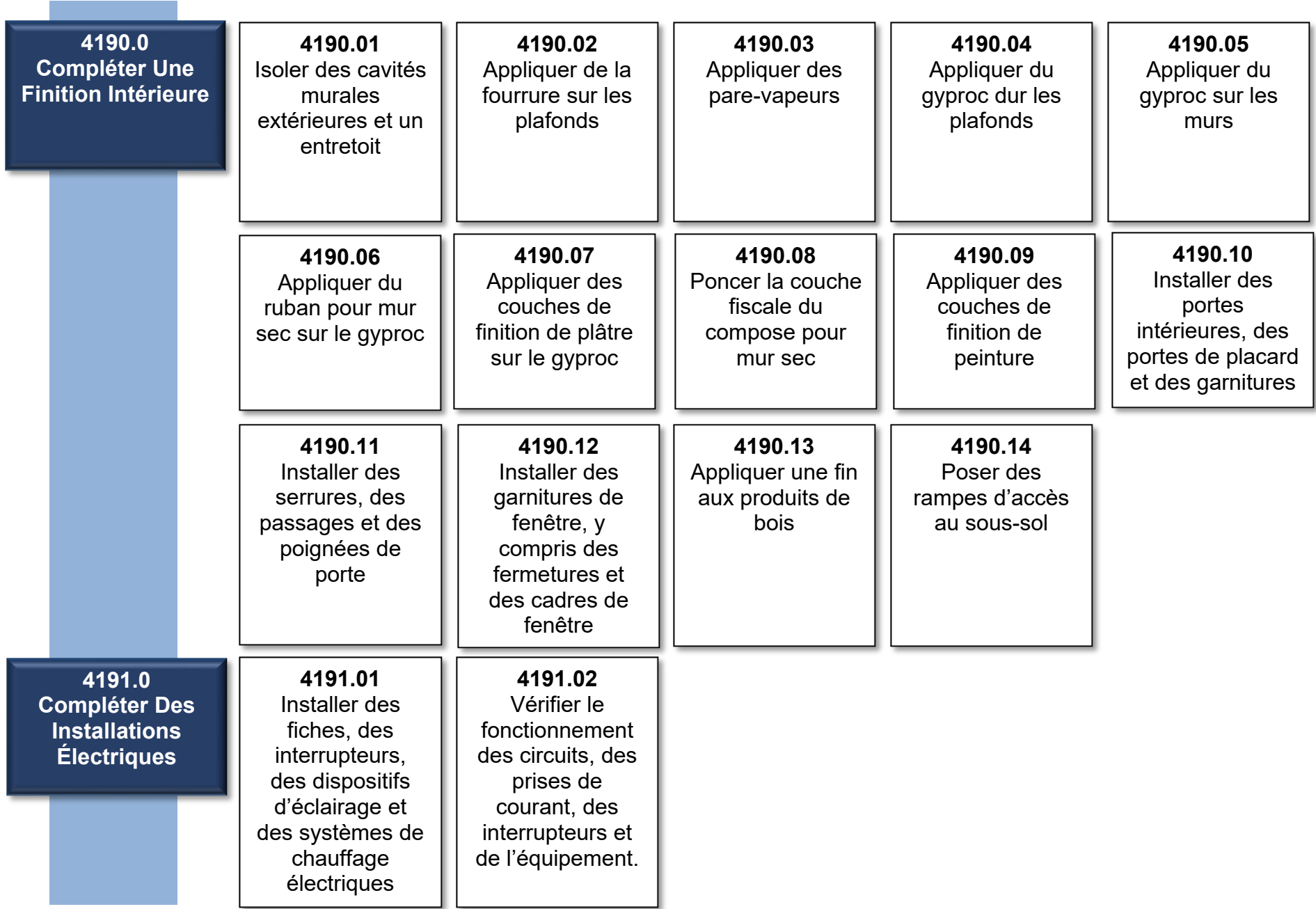
4187.07
Lisser du béton

4187.08
Effectuer des coupes sous pression dans le plancher

Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

4192.0
Installer Des
Armoires De
Cuisine

4192.01
Assembler des armoires de cuisine et des éléments de salle de bains

4192.02
Installer des dessus de comptoir et d'éléments de salle de bain

4192.03
Couper des dessus de comptoir et installer des éviers

4192.04
Raccorder et vérifier des conduites d'eau

4192.05
Raccorder des conduites d'écoulement des eaux à des drains d'évacuation à l'aide d'égoïnes

4192.06
Installer une pompe de puisard ou in autre système d'écoulement des eaux

4192.07
Finir le tour des baignoires à l'aide d'outils à main

4193.0
Installer un
plancher

4193.01
Appliquer une assise de feutre sur le sous-plancher à l'aide

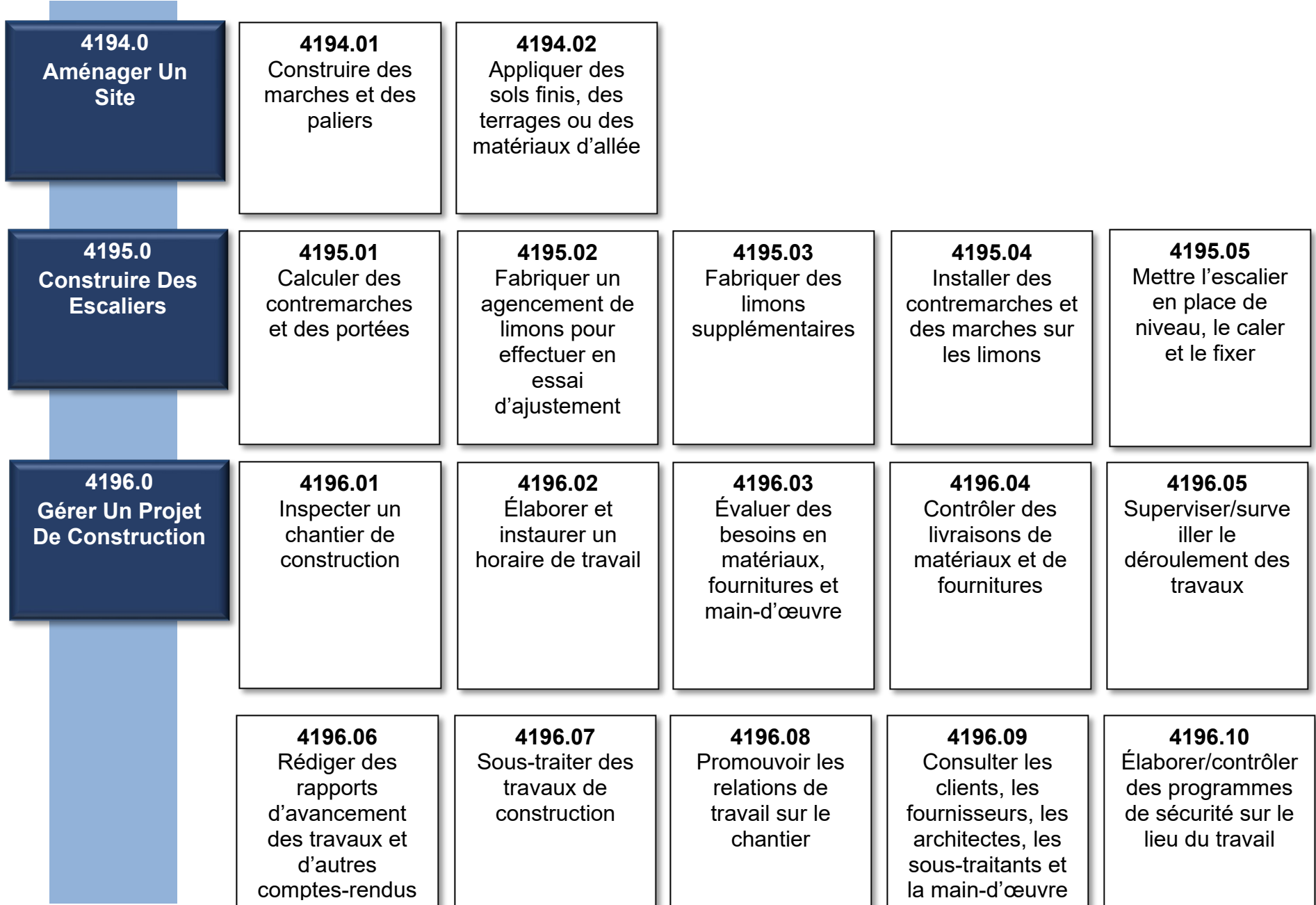
4193.02
Appliquer un mastic pour joints sur le plancher

4193.03
Poncer et niveler le mastic

4193.04
Installer une feuille de vinyle et un tapis

4193.05
Appliquer de plinthes sur les murs

Profil de l'analyse des compétences : Ouvrier de construction résidentielle autochtone 296A
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



[Métiers spécialisés Ontario](#)